

Comment se positionne l'Etat sujet des dividendes d'ADP, de la FDJ et d'Engie

Article rédigé par *Libération*, le 21 mars 2019

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi Pacte en deuxième lecture, samedi matin, prévoyant une vague de désengagement de l'Etat actionnaire.

Question posée par Jean-Pierre le 14 mars.

Bonjour,

Vous nous avez posé cette question que nous avons raccourcie : *«Combien rapporte la somme des dividendes d'Engie, d'ADP et de la Française des jeux par an à l'Etat. Est-il vrai que cette somme est supérieure aux 2,5% [de rendements perçus sur] les 10 milliards de rentes qu'obtiendrait l'Etat en vendant tout ou partie de ces trois entreprises ?»*

Le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises de la loi Pacte a été adopté par l'Assemblée nationale samedi à l'aube, avant de retourner encore une fois au Sénat. Le texte controversé prévoit de supprimer (ou diminuer) l'engagement de l'Etat en tant qu'actionnaire dans plusieurs grandes entreprises.

Désengagement de l'Etat à différents niveaux

Ainsi, l'Etat français s'apprête à autoriser la cession ses parts dans le groupe ADP (ex-Aéroports de Paris) pour soixante-dix ans. En théorie, cela ne lui interdit pas de conserver certains titres. Dans une interview à France Inter, mardi dernier, Benjamin Griveaux avait d'ailleurs indiqué que l'Etat allait conserver 20% du capital, avant de revenir sur ses propos sur Twitter. *«Aucune décision n'a été prise sur le maintien ou non de l'Etat au capital»*, a-t-il expliqué semblant indiquer que cette option était sûrement compromise. En cause peut-être les avantages que gagnerait l'Etat à tout céder :

«Si l'Etat cède l'intégralité de ses actions et donc sa majorité du capital, il peut espérer ce que les financiers appellent une "prime de contrôle" de 20%. Soit, au total, un gain de 10 milliards pour les finances publiques, qui fait saliver les grands argentiers de Bercy», expliquait *Libération* dans [un article sur le sujet](#).

Le projet de loi autorise aussi *«le transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société La Française des jeux»*. L'Etat qui possède 72% du capital en conserverait néanmoins 20%, selon [le souhait du gouvernement](#). Autre cession, celle d'une partie du capital d'Engie (ex-GDF Suez). *«Dix ans après la fusion GDF-Suez qui a entraîné la privatisation de l'ex-Gaz de France, l'Etat actionnaire détient encore 23,64% du capital du groupe, rebaptisé Engie en 2015. Une participation valorisée à près de 8 milliards d'euros au*

cours de Bourse actuel de l'entreprise», a rappelé Libé («[Engie : l'Etat poursuit son désengagement](#)»). Le projet de loi prévoit de supprimer le seuil minimum de participation de ses parts sans que l'on sache pour l'instant quelle sera exactement la part qui sera conservée (éventuellement 15%).

L'argent de ces privatisations (estimé entre 15 et 19 milliards d'euros) sera utilisé pour partie pour rembourser une partie de la dette publique, comme l'indiquait Bruno Le Maire [lors d'une intervention au Sénat](#), le 5 février. *«C'est un peu comme si un particulier vendait une partie de ses biens pour renflouer son découvert, quitte à dilapider son patrimoine», explique Libé.*

Une autre partie servira à créer un fonds de 10 milliards d'euros *«pour l'innovation de rupture»*, qui a été présenté comme la principale contrepartie à cette vague de désengagement et privatisation.

Votre question porte sur le rendement de cette future rente de 10 milliards d'euros, par rapport à ce que rapportent aujourd'hui en dividendes les participations de l'Etat dans les trois entreprises.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#).

21/03/2019 11:00